



Protocole péri et extra scolaires à partir du 01/09/2020

Protocole d'accueil des enfants en concordance avec les directives DDCSPP– Protocole sanitaire

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que suite à l'allègement du protocole sanitaire l'accueil périscolaire du soir et du mercredi va pouvoir être de nouveau organisé ainsi que l'accueil collectif de mineurs.

Merci de lire attentivement le protocole d'accueil/protocole sanitaire

1. Accueil des enfants : généralités

Vous vous engagez à nous confier un enfant en bonne santé :

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille (toux, fièvre, ...).

Port du masque :

Pour les enfants de moins de 11 ans, le port du masque n'est pas conseillé. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies et il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les personnes de plus de 11 ans devront porter le masque dès leur entrée dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Richard et respecter une distanciation sociale.

Les nouvelles règles de distanciation physique :

Pour les enfants aucune règle de distanciation ne s'impose que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, nous allons maintenir une distanciation physique entre les enfants de groupes différents dans la mesure du possible sur le temps de restauration.

2. Horaires des accueils / Arrivées et départs de la structure :

-De 07h30 à 8h35 accueil des enfants moins de 6 ans et plus de 6 ans à la porte du préau primaire. (Lavage de mains et prise température). Séparation des moins de 6 ans et des plus de 6 ans au sein du préau ou de la cours de récréation dans la mesure du possible.

Maternelle

- 15h45 à 16h30 : activités périscolaires et récupération des enfants à la porte de la salle de motricité entre 16h30 et 16h40.

- à partir de 16h45 : Goûter et garderie jusqu'à 17h45 puis regroupement avec les plus de 6 ans jusqu'à 18h30. Séparation des moins de 6 ans et des plus de 6 ans au sein du préau ou de la cours de récréation.

Élémentaire

- de 15h45 à 16h45 : activités périscolaires et récupération des enfants à la porte du préau primaire entre 16h45 et 17h00.

- de 17h00 à 18h30 : goûter et garderie, récupération des enfants à la porte du préau primaire

3. Organisation :

Moins de 6 ans :

La salle de motricité sera régulièrement aérée.

Accès aux toilettes : Les enfants pourront à nouveau aller seuls aux toilettes.

Dortoir pour le mercredi : un lit attribué par enfant, Les draps seront lavés à chaque fois.

Plus de 6 ans :

Le préau sera régulièrement aéré.

Accès aux toilettes : les élèves pourront se rendre à nouveau seuls aux toilettes.

4. Hygiène :

Lavage des mains :

Le lavage des mains sera réalisé à l'arrivée ,à minima avant le début des activités et en fin, avant et après le repas, avant le goûter, après le goûter, après avoir été aux toilettes et le soir à l'arrivée au domicile.

Les locaux :

Maternelle / Élémentaire

Dans les deux écoles, le ménage/désinfection sera réalisé une fois par jour.

5. Santé : PROTOCOLE

Moins de 6 ans / Plus de 6 ans : **Cas d'un enfant ayant de la fièvre (+ 38°)**

- Prise de température de l'enfant avec un thermomètre sans contact (à la maternelle pour un enfant – de 6 ans, à l'élémentaire pour un enfant de + de 6 ans),

- Si température (+38°) ou état fébrile, mettre un masque pédiatrique tout de suite à l'enfant et lui demander de se laver les mains puis l'enfant est isolé dans le bureau du centre de loisirs sous la surveillance d'un personnel municipal.

- Les parents de l'enfant seront appelés immédiatement pour venir le chercher et pour réaliser un éventuel dépistage auprès d'un médecin. Les familles des enfants du groupe seront prévenues le soir même par le personnel municipal. Tous les autres parents, des deux écoles, seront prévenus par mail individuel si le résultat du test était positif.

6. Restaurant scolaire

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Une distanciation sera mise en œuvre entre les classes, entrées et sorties différenciées, espacement des tables entre classes.

Le lavage des mains sera réalisé avant et après le repas.

.....
.....
Engagement :

Je m'engage à respecter ce protocole sanitaire, à partir du mardi 1^{er} septembre et jusqu'à la fin de l'année en cours.

La Municipalité ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de déclaration d'un cas de Covid 19.

Je soussigné(e) Mr/Mme..... déclare avoir pris connaissance du protocole d'accueil/protocole sanitaire des enfants.

A BESSINES, le/...../.....

Signature(s) :